



# Travaux d'améliorations pastorales

Aide

Acteur public

Acteur agricole

Association

Publié le 17 décembre 2019

Reading time : 1 minutes

Cette aide soutient les travaux d'amélioration pastorale. Elle contribue au maintien et au développement du pastoralisme collectif par l'amélioration des conditions d'utilisation des pâturages dans la zone du massif pyrénéen, sur les territoires d'estive ou en zone intermédiaire. Le pâturage est en effet indispensable au maintien de l'agriculture de montagne, mais aussi à la biodiversité pyrénéenne et à la qualité des paysages.

## En quoi consiste cette aide ?

## Qui est concerné ?

## Cadre réglementaire

## Comment en bénéficier ?